



Campagne de prévention sur le jeu excessif

Dossier de presse

Le jeu est plaisir... quoique!

Les perdants sont toujours les plus nombreux.

On parie?

PROGRAMME INTERCANTONAL DE LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE AU JEU

www.sos-jeu.ch
0800 801 381

Contacts

Pour les cantons romands :

- ▶ Madame Anne-Claude Demierre
Conseillère d'État du Canton de Fribourg
Présidente de la CLASS
026 305 29 04

Pour le Programme Intercantonal
de Lutte contre la Dépendance au
Jeu :

- ▶ Monsieur Jean-Félix Savary
Secrétaire général du GREA
jf.savary@grea.ch
079 354 73 19



Table des matières

▶ Résumé	p.3
▶ Communiqué de presse	p.4
▶ Visuels de la campagne (version française)	p.5
▶ Le jeu excessif c'est quoi ?	p.7
▶ Protection des joueurs	p.10
▶ Jeux d'argent et pouvoirs publics – bref historique	p.12
▶ Le numéro d'appel 0800 801 381	p.13
▶ Le site Internet www.sos-jeu.ch	p.14
▶ Le programme de traitement par Internet	p.15
▶ La formation des professionnels de premiers secours	p.16
▶ Liste des lieux de prise en charge	p.17
▶ Donnée institutionnelle du GREA	p.19



Résumé

Titre	Campagne de prévention sur le jeu excessif
Date	17 au 23 mai 2010
Lieu	Toute la Suisse latine (Suisse romande, Jura bernois, Tessin) (La campagne est en trois langues (F, D, I))
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser aux risques liés aux jeux d'argent
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faciliter l'accès aux services de prise en charge des joueurs excessifs ▶ Favoriser le repérage précoce des joueurs problématiques
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Grand public ▶ Joueurs ▶ Entourage des joueurs
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Campagne d'affichage grand format dans l'espace public ▶ Annonces journaux
Mandant	Les cantons romands: Programme Intercantonal de Lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) Partenaires: cantons du Tessin et de Berne pour le Jura bernois
Mandataire	Addiction Info Suisse
Coordination	GREA – Groupement Romand d'Etudes des Addictions
Coût	CHF 125'000.-
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Monitoring des appels de la ligne téléphonique (quantitatif) ▶ Monitoring des visites du site Internet (quantitatif) ▶ Monitoring des contacts avec les centres spécialisés (quantitatif) ▶ Miroir de presse ▶ Commentaires du réseau (qualitatif)



Communiqué de presse

Yverdon-les-Bains, le 12 mai 2010

Les cantons latins organisent une campagne d'affichage pour sensibiliser la population aux problèmes de dépendance au jeu

Le PILDJ - Programme Intercantonal de Lutte contre la Dépendance au Jeu - regroupe les efforts des cantons latins en la matière. Il présente une campagne d'affichage dans toute la Suisse latine du 17 au 23 mai 2010. Cette campagne vise notamment à faire connaître une ligne téléphonique gratuite qui répond à toutes demandes sur le jeu excessif.

La problématique du jeu excessif est un sujet tabou, qui reste le plus souvent caché. Pourtant, 120'000 personnes en Suisse sont considérées comme joueurs excessifs (Enquête suisse sur la santé 2007). Une personne sur cinq connaît quelqu'un dans son entourage qui rencontre des problèmes de jeu (IUSMP/ISPA 2009). On estime à 30'000 le nombre de personnes dépendantes aujourd'hui en Suisse. Les joueurs pathologiques consultent en moyenne seulement cinq ans après les premières difficultés rencontrées et présentent des situations sociales, sanitaires et financières très graves.

Cette campagne de prévention sur les jeux d'argent fait la promotion de la ligne téléphonique 0800 801 381, gratuite et anonyme, disponible 24h/24h, qui répond à toutes les questions relatives au jeu excessif. Les demandes de prise en charge sont orientées vers les centres spécialisés de chaque canton. Un site Internet est aussi consultable à l'adresse www.sos-jeu.ch.

Si le jeu est un plaisir pour 98 % de la population, pour certains joueurs le jeu est aussi devenu un besoin, un acte compulsif. La Suisse est le pays qui possède à ce jour la plus forte densité de casinos en Europe. De plus, les jeux de loteries et paris, le succès du poker Texas hold'em et la connectivité à Internet renforcent cette offre importante en matière de jeux d'argent.

Le PILDJ est un programme des six cantons romands, financé par une partie de la taxe de 0,5 % du revenu brut des jeux (RBJ) imposée aux entreprises de loteries et paris sportifs. Ce fonds est entièrement destiné à la prévention et la lutte contre la dépendance au jeu dans les cantons. Les cantons de Berne et du Tessin ont décidé de s'associer également à cette campagne.

Contacts

- ▶ Madame Anne-Claude Demierre, Conseillère d'État du Canton de Fribourg, Présidente de la CLASS, 026 305 29 04
- ▶ Monsieur Jean-Félix Savary, Secrétaire général du GREA, jf.savary@grea.ch, 079 345 73 19



Visuels de la campagne

Affiche

Le jeu est plaisir... quoique!

Les perdants sont toujours les plus nombreux.

On parie?

PROGRAMME INTERCANTONAL DE LUTTE CONTRE LA DEPENDANCE AU JEU

www.sos-jeu.ch
0800 801 381

www.sos-jeu.ch



Annonce journaux

Le jeu est plaisir... quoique!

Les perdants sont toujours les plus nombreux.

On parie?

Si pour la plupart d'entre nous le jeu est source de divertissement et de convivialité, il devient, pour les personnes ayant un problème de jeu excessif, une dépendance semblable à celles liées à l'alcool et aux drogues. La dépendance, ça se prévient et ça se soigne.



PROGRAMME INTERCANTONAL DE
LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE AU JEU



www.sos-jeu.ch
0800 801 381

© 2008 SOS-jeu.ch



Le jeu excessif, c'est quoi ?

Les jeux d'argent sont d'abord un divertissement qui procure des sentiments et permet de se détendre. Cependant, dans certaines situations, ils sont aussi source de difficultés importantes et peuvent déboucher sur des situations de dépendance. Cela concerne un nombre important de joueurs et encore davantage de personnes de leur entourage. Les problèmes financiers, sociaux et de santé occasionnés par une pratique excessive induisent des situations très difficiles aux conséquences dommageables. Ce phénomène reste cependant très mal connu dans la société en général. Chez les professionnels de la santé, des compétences se sont progressivement développées, mais elles restent encore majoritairement circonscrites aux spécialistes des addictions. Actuellement, on estime que moins de 2% des joueurs pathologiques ont accès à une offre de traitement. Malgré les conséquences importantes des problématiques de jeu excessif, 5 ans en moyenne s'écoulent entre les premières difficultés rencontrées et la première demande d'aide.

Une définition du jeu pathologique

Le jeu *pathologique* a été défini dans la littérature médicale et scientifique dès 1980. Actuellement, la définition la plus couramment utilisée est celle du DSM-IV de 1994, classification des maladies de l'Association de psychiatrie américaine. Il définit le jeu pathologique comme une pratique inadaptée, persistante et répétée du jeu, qui se manifeste par au moins cinq des points suivants :

1. Préoccupation par le jeu (p. ex. préoccupation par la remémoration d'expériences de jeu passées, par la prévision de tentatives prochaines, ou par les moyens de se procurer de l'argent pour jouer)
2. Besoin de jouer avec des sommes d'argent croissantes pour atteindre l'état d'excitation désiré
3. Efforts répétés mais infructueux pour contrôler, réduire ou arrêter la pratique du jeu
4. Agitation ou irritabilité lors des tentatives de réduction ou d'arrêt de la pratique du jeu
5. Joue pour échapper aux difficultés ou pour soulager une humeur dysphorique (p. ex. des sentiments d'impuissance, de culpabilité, d'anxiété, de dépression)
6. Après avoir perdu de l'argent au jeu, retourne souvent jouer un autre jour pour recouvrer ses pertes (pour se "refaire")
7. Ment à sa famille, à son thérapeute ou à d'autres pour dissimuler l'ampleur réelle de ses habitudes de jeu
8. Commet des actes illégaux, tels que falsifications, fraudes, vols ou détournement d'argent pour financer la pratique du jeu
9. Met en danger ou perd une relation affective importante, un emploi ou des possibilités d'étude ou de carrière à cause du jeu
10. Compte sur les autres pour obtenir de l'argent et se sortir de situations financières désespérées dues au jeu.

Ces critères reprennent en grande partie ceux qui ont été proposés pour la définition de la "dépendance aux substances psychoactives". Ils font du jeu pathologique un ensemble très proche des toxicomanies et autres dépendances comme l'alcoolisme.



Le jeu excessif en Suisse

En Suisse, l'ampleur du phénomène a été mesurée en 1998 et 2005 (Bondolfi, Osiek). Les chiffres restent stables, malgré l'augmentation de l'offre de jeu. Ils démontrent cependant l'installation de cette problématique en Suisse.

	1998	2005
Joueurs occasionnels	97.03%	96.68 %
Joueurs à risque	2.18 %	2.18 %
Joueurs excessifs	0.79 %	1.14 %

Les joueurs excessifs et « à risque » ont les caractéristiques suivantes :

- ▶ Hommes : Proportion d'hommes plus forte (73% vs. 49%)
- ▶ Célibataires : 48 vs. 30% sont célibataires ; 37% vs. 55% sont mariés
- ▶ « Jeunes » : 43% ont moins de 29 ans vs. 20% ; 12% ont plus de 50 ans vs. 35%
- ▶ Salariés : 76% sont salariés vs. 55%
- ▶ Travail à plein temps : 79% vs. 52%

Impact social des problèmes de jeu

Le jeu excessif, identifié comme un problème de santé publique depuis une vingtaine d'années, est un phénomène connu au niveau international. Les connaissances actuelles montrent un faisceau de conséquences dommageables à la fois chez les joueurs (endettement, chômage, exclusion, souffrance, suicide), leurs proches (divorces, violences) et pour la société en général (absentéisme, actes délictueux).

Conséquences et phénomènes concomitants de la pathologie du jeu en Suisse

Données extraites à partir de joueurs en consultation en Suisse en 2003

Endettement	92%	Sont endettés, la plupart du temps auprès de plusieurs créanciers (partenaire, parents, connaissances, sociétés de crédit, collègues de travail, etc.).
	40%	Font actuellement ou ont fait l'objet de poursuites, ou d'une saisie sur leur salaire.
	17%	Se sont mis en faillite personnelle.
Divortialité	25%	Près d'un quart des joueurs qui consultent sont divorcés ou séparés, contre 7% dans l'ensemble de la population (à partir de 18 ans).
	50 %	Chez près de la moitié d'entre eux, le jeu est (en partie) à l'origine de la séparation ou du divorce. Il ressort des entretiens menés avec les experts que l'implication des proches ou des conjoints joue un rôle très important dans le succès de la thérapie.
Chômage	18%	En moyenne 18 % des joueurs qui consultent sont au chômage. Cette proportion est beaucoup plus élevée que dans l'ensemble de la population.
	93%	Dans 93 % des cas, le jeu est à l'origine (parfois en conjonction avec d'autres facteurs) de la perte d'emploi. Les problèmes qui se posent sur le lieu de travail sont dus, en particulier, au manque de sommeil, à l'absentéisme et à une possible délinquance.



Délits

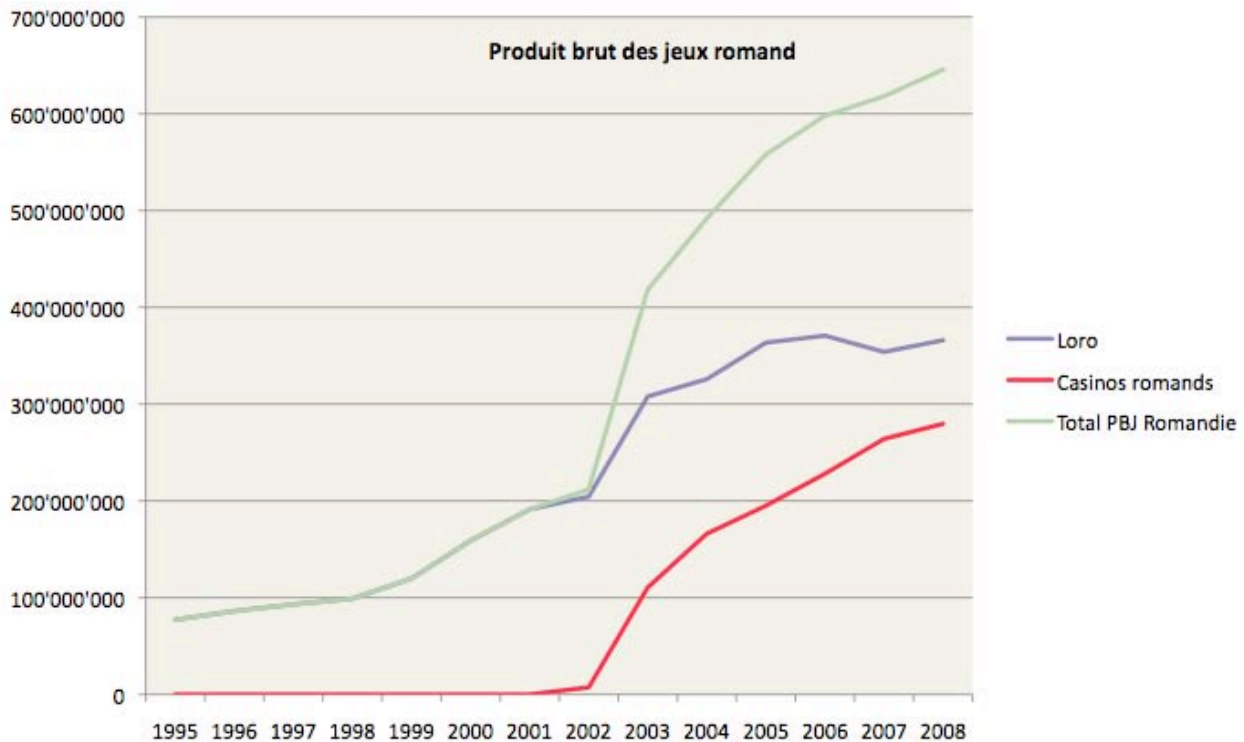
15 % Selon les données des centres de consultation, 15% des joueurs qui consultent font l'objet d'une procédure pénale pour abus de confiance, détournement de fonds, escroquerie ou vol d'argent avec effraction. Les chiffres des infractions qui ne sont pas découvertes et des « délits » dans le cercle des proches sont sans doute considérablement plus élevés.

Sources : BASS, Les jeux de hasard et la pathologie du jeu en Suisse (Résumé), Künzi, Fritschi, Egger (novembre 2004)



La protection des joueurs en Suisse romande

La situation des jeux d'argent a beaucoup évolué lors de ces dix dernières années. Suite à une votation populaire, le peuple suisse a accepté l'ouverture de casinos sur son territoire. Les premières concessions ont été accordées en 2001 et la Suisse compte à l'heure actuelle une des plus fortes concentrations de casinos au monde. Les sommes perdues par les joueurs (produit brut des jeux*) ont fortement augmenté ces dix dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous.



* LE PRODUIT BRUT DES JEUX (PBJ) CORRESPOND AUX MISES JOUEES MOINS LES GAINS DISTRIBUES.

Face à cette évolution, des efforts ont donc été déployés pour tenter de diminuer les problèmes de jeu :

- ▶ **Politiques et actions cantonales**
 - ▶ **Programme Intercantonal de Lutte contre la Dépendance au Jeu**
 - ▶ **Le jeu responsable – Loterie Romande**
 - ▶ **Loi sur les Maisons de jeu**
- ▶ **Politiques et actions cantonales**

Ratifiée en 2006, la « Convention intercantonale des loteries et paris » prévoit la levée d'un impôt de 0,5 % sur le produit brut des jeux (PBJ) de loteries pour la prévention du jeu excessif. Cet argent permet aux cantons de développer des actions publiques de prise en charge du jeu excessif. Les cantons ont développé des prestations spécifiques pour répondre à la problématique du jeu excessif. Ces prestations passent par le réseau déjà existant des spécialistes de l'addiction.



► **Programme Intercantonal de Lutte contre la Dépendance au Jeu**

Les cantons romands ont décidé de s'unir pour garantir une bonne gestion des ressources venant du 0,5% et ont créé un programme intercantonal. La centralisation des informations relatives aux actions menées dans chaque région permet de structurer le réseau des professionnels et d'améliorer la cohérence nécessaire à une intervention ciblée. Le programme intercantonal favorise le travail en réseau et l'échange de savoirs entre spécialistes, stimule la complémentarité, renforce les liens entre privé et public et soutient les professionnels dans leur intervention.

Le programme intercantonal contribue à faciliter la prise en charge des joueurs excessifs, notamment par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique (0800 801 381) et d'un site internet (www.sos-jeu.ch). L'addiction au jeu n'est pas irrémédiable. Il existe dans chaque canton des professionnels spécialisés dans l'accompagnement de cette problématique. Le programme intercantonal inventorie les centres spécialisés en la matière et diffuse largement cette information (www.sos-jeu.ch).

Une formation de sensibilisation des professionnels potentiellement en contact avec des joueurs problématiques a été mise en place par le PILDJ. L'objectif est de favoriser la détection le plus tôt possible et l'orientation des personnes touchées par l'addiction au jeu vers les services adaptés. De nombreux professionnels sont amenés, sans le savoir, à prendre en charge des joueurs pathologiques. Lorsque la problématique émerge, la situation est souvent déjà extrêmement détériorée. À ce jour 177 professionnels non spécialisés dans les addictions ont été formés.

Plus d'info : www.sos-jeu.ch

► **Le jeu responsable – Loterie Romande**

La Loterie Romande, pour prévenir le jeu excessif, propose une politique dite du jeu responsable depuis les années 80. La Loterie romande regroupe plusieurs mesures, notamment une information aux joueurs et la formation des dépositaires des jeux de loterie.

Plus d'info : <http://www.loterieromande.ch/jeu/aide.php>

► **Loi sur les Maisons de jeu**

La Loi suisse sur les Maisons de jeu (LMJ) reconnaît aujourd'hui les conséquences potentiellement dommageables du jeu chez certains individus. Par son Ordonnance d'application (OLMJ), elle donne aux opérateurs de jeu la responsabilité de mettre en place des mesures pour aider et conseiller les joueurs en difficulté (détection précoce, prévention, exclusion, etc.).

Plus d'info : <http://www.esbk.admin.ch/esbk/fr/home/themen/spielbanken/sozialschutz.html>



La gestion des jeux d'argent par les pouvoirs publics

► Un bref rappel historique

C'est en 1874 que la Confédération a légiféré pour la première fois en matière de jeux de hasard et d'argent (art. 35). Jusqu'à l'adoption par le peuple en 1993 du nouvel article de la Constitution (art. 106), les « jeux de hasard et d'argent » étaient interdits en Suisse, mis à part une brève période entre 1924 et 1928 durant laquelle des jeux ont été tolérés, puis interdits par voie d'initiatives populaires. La Loi sur les loteries et paris de 1923 interdit également les jeux d'argent, mais permet par voie d'exception l'organisation de jeux de loterie sous contrôle étatique. C'est dans ce cadre que se crée en 1937 la Loterie Romande que nous connaissons aujourd'hui.

Suite à l'application en 2001 de la Loi sur les Maisons de Jeu, qui autorise les jeux d'argent, l'Etat doit dès lors se préoccuper des conséquences dommageables du jeu. C'est ainsi que l'Ordonnance sur les Maisons de Jeu (OLMJ) fixe le cadre légal qui contraint les casinos à mettre en place des *mesures sociales* afin de détecter et soutenir les joueurs excessifs. Du côté des loteries, la Loterie Romande a mis en place une politique du « jeu responsable » depuis les années 80. Cependant, cette préoccupation sociale des loteries n'avait pas de base légale, faille qui a été utilisée par le Département Fédéral de Justice et Police (DFJP) pour tenter de modifier la Loi sur les loteries, dans la foulée de l'adoption de la LMJ. Cette attaque, qui aurait remis en question les activités de redistribution au niveau cantonal des bénéfices des jeux de loterie, a été contrée par l'adoption d'une Convention intercantonale ratifiée par l'ensemble des cantons suisses en juillet 2006 (CILP). Ce Concordat prévoit explicitement le prélèvement de 0,5% du produit brut des jeux (les sommes « perdues » par les joueurs) pour lutter contre le jeu excessif.

Le jeu est plus important en Suisse romande que sur le reste du territoire helvétique, notamment à cause d'une offre très importante en France voisine. Les cantons romands ont envisagé dès 2005 une action concertée pour répondre à la problématique, tout en développant leur dispositif cantonal, principalement à partir des services existants en matière d'addiction.

Suite à une analyse détaillée de la situation en 2005 et 2006, la Conférence Latine des Affaires Sociales et Sanitaires (CLASS) adopte en 2007 un Programme Intercantonal de Lutte contre la Dépendance au Jeu dont la coordination est confié au Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREA). Ce programme vise à harmoniser les réponses des cantons au phénomène du jeu excessif. Il est financé par le nouvel impôt sur les loteries, institué par le Concordat intercantonal. La majorité de cet impôt reste cependant dans les cantons pour soutenir les actions cantonales en la matière.



0800 801 381

Numéro d'appel - gratuit et anonyme - 24h/24h

► Pour obtenir tout renseignement concernant le jeu excessif

Cette ligne peut être utilisée anonymement par toute personne concernée par le jeu excessif. Aussi bien les joueurs que les proches des joueurs, mais également les professionnels du réseau socio-sanitaire désireux de compléter leurs connaissances en la matière.

Cette ligne est conçue comme un lieu d'information, mais aussi de soutien. Elle permet de parler directement avec un professionnel à même de fournir de l'aide dans votre canton. Un accès dans les trois langues nationales est prévu.

Cette ligne téléphonique est tenue par des professionnels spécialistes de la dépendance au jeu et des écoutants spécialement formés qui répondront à toutes les questions concernant le jeu excessif, ses implications sur la santé, ses conséquences sociales et sur les diverses offres de prise en charge.

Public cible

- Joueurs
- Proches des joueurs
- Professionnels du réseau socio-sanitaire élargi (médecins, services sociaux, etc.)
- Professionnels des dépendances au jeu

Pour toute information supplémentaire sur cette offre :

- Mme Yaël Liebkind, coordinatrice, Rien ne va plus
022 329 11 70
info@riennevaplus.org
- GREA
Frédéric Richter
024 426 34 34
f.richter@grea.ch



<http://www.sos-jeu.ch>

► La plateforme romande d'information et de prévention du jeu excessif

Le site Internet www.sos-jeu.ch est un projet des cantons romands dans le cadre du Programme Intercantonal de Lutte contre la Dépendance au Jeu (PILDJ). Il est destiné à toutes les personnes qui cherchent de l'aide ou des informations sur le jeu excessif : joueurs, proches ou professionnels du social ou de la santé.

www.sos-jeu.ch
0800 801 381

PROGRAMME INTERCANTONAL DE LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE AU JEU

Français / Deutsch / Italiano

NEWSLETTER

LIEUX D'AIDE PAR CANTON ►
 TRAITEMENT PAR INTERNET
 CONTROLE PARENTAL
 FORMULAIRE D'INTERDICTION DE CASINO
 BLOG ET FORUM
 FAQ

INFORMATION

PROGRAMME INTERCANTONAL DE LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE AU JEU

Les jeux d'argent de hasard sont une activité ludique très prisée des Suisses romands. Alors que la grande majorité des joueurs y trouve l'occasion de se détendre, il en va autrement pour une catégorie de personne qui peuvent en devenir dépendants.

Le jeu pathologique touche plus de 50'000 personnes en Suisse. Cette dépendance peut conduire à des situations d'endettement et d'isolement social graves. Rares sont celles qui, le plus souvent lorsque la situation est déjà très gravement péjorée, accèdent aujourd'hui aux soins (2%).

Parallèlement, l'offre de jeu a massivement augmenté ces dernières années en Suisse, notamment depuis l'introduction des casinos en Suisse en 2000.

PREVENTION

TRAITEMENT

actu

Nouveau: étude romande sur le jeu

Lancement de la formation Jeu excessif: prévention, traitement et action communautaire

Le jeu excessif, c'est quoi?

0800 801 381 numéro gratuit

Programme de traitement par Internet

GREA | Groupement Romand d'Etudes des Addictions - Rue des Pêcheurs 8 - Case postale 638 - 1401 Yverdon-les-Bains



Programme de traitement par Internet du jeu excessif

► <http://www.jeu-traitement.ch>

Le Programme de traitement par internet est constitué de 8 étapes comprenant des exercices, des exemples ainsi que des explications sur le jeu, et impliquant un contact hebdomadaire par e-mail avec un professionnel (psychologue ou médecin).

Pourquoi un programme par Internet ?

- Pour atteindre des joueurs qui n'auraient pas consulté normalement (moins de 10% des joueurs demandent de l'aide)
- Pour faciliter l'accès aux soins en offrant un programme accessible n'importe où (milieu rural par ex.) et n'importe quand (le soir ou les week-ends, lorsque le besoin de joueur se fait ressentir)
- Pour proposer des soins à moindre coût
- Pour renforcer l'autonomie du joueur, en l'incitant à s'observer et à faire les exercices par lui-même

Quel est le contenu du programme ?

Les exercices proposés amènent le joueur à observer les situations et les pensées qui l'amènent à jouer, et à décrire ses croyances sur le hasard. Le programme permet également de réfléchir à des solutions concrètes pour faire face aux difficultés quotidiennes (par exemple gestion du temps ou de l'argent). Chaque semaine, un contact e-mail est établi avec un professionnel, qui donne au participant un commentaire sur son évolution, complète les explications données dans les modules et répond aux questions.

Le programme de traitement comprend 8 modules :

- 1) Motivations et objectifs de traitement
- 2) Ce qui me pousse à jouer
- 3) Gérer mes problèmes
- 4) Gérer mon temps et mon argent
- 5) Ma dernière séance de jeu
- 6) Le hasard
- 7) Mes pensées concernant le jeu
- 8) Et après ?

Anonymat et sécurité

Une attention particulière est portée sur le respect d'une stricte confidentialité dans la relation clinicien/participant. Les informations recueillies sont transmises par connexion sécurisée (SSL). Le programme de traitement est actuellement en cours d'évaluation, afin de tester son utilité et son efficacité. Pendant la durée de cette évaluation, son accès sera restreint aux participants qui suivent un protocole de recherche (soumis à la Commission d'éthique des Hôpitaux Universitaires de Genève).

Contact :

Dr Guido Bondolfi, Secteur de psychiatrie 2 - HUG, Genève

Tél. 022/ 718 45 22, Guido.Bondolfi@hcuge.ch

Dr Ariane Zermatten, Secteur de psychiatrie 2 - HUG, Genève

Tél. 022/ 305 57 51, Ariane.Zermatten@hcuge.ch



Programme Intercantonal de Lutte contre la Dépendance au Jeu

► Formation - sensibilisation

Les problèmes de jeu sont difficiles à identifier. Ils sont peu connus. Un cycle de formation dite de sensibilisation est mis en place, pour donner aux professionnels de l'action sociale et de la santé les moyens de détecter et d'aider les personnes qui présentent des problèmes de dépendance au jeu.

Contenu

- Séances d'un jour de formation, dispensé aux professionnels concernés
- Connaissances générales sur les addictions sans substances, caractéristiques des joueurs pathologiques, données épidémiologiques, problématique sociale, outils de détection
- Inventaire des ressources existantes et des outils à disposition, activités interactives et mises en situation

Public cible

- Services sociaux
- Services de désendettement
- Médecins de premier recours
- Psychologues et psychiatres

Contact

GREA
Frédéric Richter
(+41) 24 426 34 34
f.richter@grea.ch

À ce jour, 177 professionnels issus de 68 institutions différentes ont été formés en Suisse romande (état au mois d'avril 2010).



Liste des contacts des lieux de prise en charge

Institutions	Téléphone	Email	Adresse
Jura bernois			
▶ Santé bernoise - Bienne	032 329 33 73	bienna@beges.ch	Cyrill Gerber Rue J. Verresius 18, CP 2501 Bienne
Fribourg			
▶ Centres de Traitement des Addictions (bilingue fr/all)	026 305 90 00	cta@fr.ch	Rue d'Alt 3 1700 Fribourg
▶ Centre psycho-social (bilingue fr/all)	026 305 21 60		Av du Général-Guisan 56 1700 Fribourg
Jura			
▶ Service dettes de Caritas Jura	032 421 35 60	laurent.meli@caritas-jura.ch	Rue du Temple 19 2800 Delémont
Genève			
▶ Programme Nant	022 372 55 00	daniele.zullino@hcuge.ch	Professeur D. Zullino 3, rue des Cordiers 1207 Genève
▶ Fondation Phénix Centre L'Envol	022 404 02 70	cedric.depagnier@phenix.ch	Cédric D'Epagnier Rue Jean Violette 10 1205 Genève
▶ HUG - Psychiatrie Programme de traitement par Internet	022 305 57 61	jeu.traitement@hcuge.ch	Guido Bondolfi Ariane Zermatten
▶ Rien ne va plus Prévention et orientation	022 329 11 70	info@riennevaplus.org	Yaël Liebkind Rue de la Boulangerie 5 1204 Genève
▶ MD Consultation	022 320 33 54	cdavidson@bluewin.ch	Christine Davidson 1, Avenue du Mail, 1205 Genève
Neuchâtel			
▶ Fondation Neuchâtel Addictions	032 729 98 68	jean-marie.coste@ne.ch	Drop-in Fausses-Brayes 5 2000 Neuchâtel
		patrizia.cultrera@ne.ch	La Balise Rue Daniel Jeanrichard, 5 2300 La Chaux-de-Fonds
Valais			
▶ LVT - CAP – Brig (bilingue fr/all)	027 923 25 72	lvt.brig@lvt.ch	Sebastiansgasse 7 3900 Brig
▶ LVT - CAP - Monthey	024 472 51 20	cap.monthey@lvt.ch	Château-Vieux 3B Case postale 1309 1870 Monthey



▶ LVT - CAP- Martigny	027 721 26 31	cap.martigny@lvt.ch	Rue d'Octodure 10 Case postale 625 1920 Martigny
▶ LVT - CAP - Sierre	027 456 22 77	cap.sierre@lvt.ch	Av. Général Guisan 2 Case postale 575 3960 Sierre
▶ LVT - CAP - Sion	027 327 27 00	cap.sion@lvt.ch	Rue du Scex 14, Case postale 885 1951 Sion
▶ Caritas Valais – Sion Service des dettes	027 323 35 02	jmpaladini.caritasvs@bluewin.ch	Caritas – Jean-Michel Paladini Rue de Loèche 19 1950 Sion
▶ Caritas Valais – Brig Service des dettes	027 927 60 06	schuldenbera- tung.caritasvs@bluewin.ch	Caritas Claudia Togni-Ruffener Viktoriastr. 15 3900 Brig

Vaud

▶ Centre du Jeu excessif	021 314 92 07	info@jeu-excessif.ch	Rue Saint-Martin 6 1003 Lausanne
--------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------



Le GREA

► Groupement Romand d'Etudes des Addictions



Le GREA est l'association romande des professionnels des addictions. Le GREA travaille à promouvoir la prise en compte des addictions dans la société et à améliorer la qualité des interventions dans ce domaine. Fondé en 1964, le GREA réunit des personnes dont l'engagement professionnel ou l'intérêt sont liés aux problèmes posés par les addictions avec ou sans substance. Le GREA représente la vision et les intérêts du réseau suisse romand d'addictologie.

► Les plateformes du GREA

Le GREA propose aux professionnels des espaces de dialogue et d'échange à travers ses plateformes. L'objectif est double : stimuler la transmission de « bonnes pratiques » entre les différentes professions et régions de Suisse romande et favoriser la réflexion sur les thèmes en lien avec les addictions (voir liste des plateformes sur www.grea.ch).

► L'animation et la représentation du réseau interdisciplinaire des addictions

Le GREA anime le débat interdisciplinaire du réseau des professionnels des addictions. Il informe également le public intéressé par l'actualité du domaine. Il contribue à l'amélioration des connaissances des professionnels comme de la population au sujet des addictions. Le GREA sert également de lieu d'expertise pour l'administration, le Parlement et les Cantons sur les politiques et législations concernant les addictions.

► La formation continue

Créé en 1991 pour compléter la palette d'offres de formation en Suisse romande, le Centre de formation continue du GREA s'adresse aux intervenants des professions sociales, thérapeutiques, sanitaires et médicales du champ des addictions. Il permet aux professionnels d'élargir leurs connaissances et savoir-faire d'une manière adaptée et utile à leurs pratiques.

► Les mandats

Le GREA est un centre de compétence reconnu par les cantons, les services de la Confédération et les organisations concernées par le champ des addictions. Caractérisé par une approche interdisciplinaire et orienté vers l'intercantonal, le GREA se voit régulièrement confié des mandats ponctuels ou de longue durée. Par exemple :

- Le Certificat of Advanced Studies (CAS) de la Fédération romande des organismes de formation dans le domaine des dépendances (fordd)
- Le Programme Intercantonal de Lutte contre la Dépendance au Jeu
- Le Programme Alcochoix +

► Les prises de position

Le GREA s'engage au niveau national pour faire avancer les revendications du réseau professionnel. Il s'appuie sur un solide réseau de professionnels et d'institutions spécialisées qui reflètent les réalités du terrain. Le GREA travaille en partenariat étroit avec les autres structures du champ des addictions actives au plan national, comme le [Fachverband Sucht](#), addiction info suisse, [la CPA-NAS](#), ou la [SSAM](#).



GREa
8 rue des Pêcheurs
Case postale 638
1401 Yverdon-les-Bains
Tel : 024 426 34 34
Fax : 024 426 34 35
info@grea.ch
<http://www.grea.ch>